

Compte-rendu de réunion du 29/11/2016  
A 10h00 au foyer laïque de Razac-sur-l'Isle

---

**Nombre de délégués en exercice : 87**

**Nombre de délégués présents : 47**

**Ordre du jour :**

- Débat d'Orientation Budgétaire
  - Création du Budget annexe DSP eau
  - Modification des Statuts de la RDE 24
  - Reprise des comptes DFT de Lalinde par la RDE 24
  - Souscription CNP Assurance
  - Tableau des effectifs au 01/01/2017
  - Signature des avenants au contrat de travail des personnels transférés et de CDD de 6 mois maximum en cas de besoin
  - Signature des conventions de mise à disposition des personnels communaux à la RDE 24
  - Signature des offres et contrats de prestation réalisés par la RDE 24
  - Adhésion au CDAS du SMDE 24 et de la RDE 24
  - Délibération reprenant les avantages sociaux historiques du personnel de la RDE 24
  - Vote du montant des chèques déjeuner du SMDE 24
  - Contrats à durée indéterminée pour Mr OLIVIER et Mme ESPALLIER
  - Questions diverses
- 

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Marc MATTERA. André ALARD est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président accueille les délégués qui siègent au Comité Syndical et présente l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande l'inscription de points complémentaires et/ou modifications à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/11/2016
- Convention SMDE 24 – Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les reversements de redevance

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/11/2016 du SMDE 24**

Marc MATTERA précise que chaque comité syndical fait l'objet d'un compte-rendu. Le compte-rendu du 29/11/2016 est présenté.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Débat d'Orientation Budgétaire**

Estelle ESPALLIER précise que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 renforce l'information des conseillers syndicaux lors des orientations budgétaires.

Aussi, dorénavant, le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré et présenté par le Président. Ce rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette doit présenter en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de

budget.

Marc MATTERA présente le rapport et notamment les différents projets de budgets pour l'exercice 2017 (Budget principal SMDE, budget annexe régie AEP, budget annexe régie ASS, budget annexe Vélines). Le rapport sur les orientations budgétaires est adopté à l'unanimité.

#### Création du Budget annexe DSP eau

Estelle ESPALLIER précise que dans le cadre de l'intégration du SIAEP DE VELINES avec le transfert de la compétence eau potable, il convient de créer un budget annexe DSP eau pour la commission territoriale Vélines.

Cette création est adoptée à l'unanimité.

#### Modification des Statuts de RDE 24

David GONZALO rappelle que les statuts de RDE 24 ont été adoptés par délibération du 09/09/2016. Les services du contrôle de légalité ont formulés plusieurs remarques nécessitant des précisions quant aux modalités de fonctionnement budgétaires. Celles-ci sont présentées.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

#### Reprise des comptes DFT de Lalinde par RDE 24

Mathieu RAYMOND précise que la régie des eaux de Lalinde dispose de 2 comptes DFT (Dépôt Fonds au Trésor) pour les services d'eau et d'assainissement. Pour simplifier le transfert de compétence, Monsieur le Président propose le maintien de ces comptes DFT en changeant leur dénomination au profit de RDE 24.

Le transfert des comptes DFT est adopté à l'unanimité.

#### Souscription CNP Assurance

Monsieur le Président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il précise que le SMDE 24 est assuré auprès de la CNP assurances et propose la reconduction du contrat pour l'année 2017

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Tableau des effectifs au 01/01/2017

Estelle ESPALLIER présente le tableau des effectifs du SMDE 24 suite à l'intégration du SIAEP DE VELINES, du SIAEP DE LALINDE et de la création de RDE 24 :

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>SMDE 24</b>				
Ingénieur Principal contractuel	A	1	1	0
Ingénieur Principal territorial	A	1	1	0
Ingénieur contractuel	A	1	1	0
Ingénieur territorial	A	1	1	0
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
<b>Commission territoriale Vélines</b>				
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL SMDE 24</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	<b>1</b>

Il est également précisé que dans le cadre de RDE 24, l'ensemble du personnel est contractuel et que du personnel est mis à disposition par des communes :

<b>RDE 24</b>				
<b>Personnel de droit privé</b>				
Directeur	Cadre	1	1	0
Directeur Adjoint	Cadre	1	1	0
Responsable du service administratif	Cadre	1	1	0
Secrétaire comptable	Employé	1	1	0
Géomaticien	Technicien	1	1	0
Chercheur de fuites	Technicien	1	1	0
Electromécanicien	Technicien	1	1	0
Chef d'équipe	Ouvrier	1	1	0
Fontainier polyvalent	Ouvrier	5	5	0
Technicien assainissement	Ouvrier	1,5	1,5	1
<b>TOTAL</b>		<b>14,5</b>	<b>14,5</b>	<b>1</b>
<b>Personnel mis à disposition</b>				
Agent de maîtrise principal	C	0,1	0,1	1
Agent technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0,4	0,4	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0,45	0,45	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1,5	1,5	3
Cantonnier (CDI)	Ouvrier	0,1	0,1	1
Secrétaire de Mairie	A	0,15	0,15	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0,2	0,2	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	0,5	0,5	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	0,8	0,8	1
<b>TOTAL</b>		<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL RDE 24</b>		<b>18,7</b>	<b>18,7</b>	<b>15</b>

La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

#### Signature des avenants au contrat de travail des personnels transférés et de CDD de 6 mois maximum en cas de besoin

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que dans le cadre du transfert de personnel à RDE 24, des avenants aux contrats de travail des agents de la Régie de Lalinde sont à signer.

D'autre part, les missions de RDE 24 nécessitent une grande réactivité pour assurer la continuité de service et ponctuellement des CDD maximum de 6 mois peuvent être contractualisés dans le respect des prévisions budgétaires.

Il convient de donner pouvoir au Président de signer :

- les avenants des contrats de travail des agents transférés
- des CDD maximum de 6 mois.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### Signature des conventions de mise à disposition des personnels communaux à RDE 24

Marc MATTERA rappelle que dans le cadre de RDE 24 certaines communes mettent du personnel à sa disposition. Il s'agit de 14 agents (administratifs et techniques) représentant 4,2 ETP.

Il convient donc de signer des conventions de mise à disposition entre le SMDE 24 et les différentes communes concernées.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signature de ces conventions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Signature des offres et contrats de prestation réalisés par RDE 24

Marc MATTERA précise que RDE 24 peut être amenée à proposer des contrats de prestations qui sont établis sur la base d'un bordereau de prix.

Il convient de donner pouvoir au Président de signer les propositions commerciales ainsi que les marchés et de valider le bordereau de prix eau potable et assainissement.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### Adhésion au CDAS du SMDE 24 et de RDE 24

Marc MATTERA rappelle au Comité Syndical la création, en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne. Le SMDE 24 adhère à cette structure depuis janvier 2011.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la continuité de l'adhésion de la Collectivité pour l'ensemble de son personnel (SMDE 24 et RDE 24).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération reprenant les avantages sociaux historiques du personnel de RDE 24

Marc MATTERA fait lecture de la délibération reprenant les différentes primes du personnel de la Régie des Eaux de Lalinde et précise qu'il convient de maintenir ces dispositions dans le cadre du transfert de personnel. Il propose d'accepter cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Vote du montant des chèques déjeuners du SMDE 24

Estelle ESPALLIER précise que le personnel du SMDE 24 dispose de chèques déjeuners dont la valeur unitaire actuelle (délibérée le 02/12/2011) est de 8,80 €, la participation du SMDE étant à hauteur de 60 % soit 5,28 €. La loi de finance augmente le montant de la participation de l'employeur, exonérée de charges à 5,37 € par jour et par salarié. La valeur unitaire des chèques déjeuners peut donc être portée à 8,95€.

La fourniture de ces chèques est assujettie à une demande de l'agent dans la limite du nombre de journées ou demi-journées réellement effectuées le mois précédent.

Monsieur le Président propose d'appliquer la valeur unitaire de 8,95 € et de maintenir les conditions de participation du SMDE 24 à 60 % soit 5,37 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### Contrats à durée indéterminée pour Mr OLIVIER et Mme ESPALLIER

Marc MATTERA précise que depuis le 01/02/2011, Mme ESPALLIER et M OLIVIER sont recrutés en qualité de contractuel. Après deux CDD successifs de trois ans chacun, il convient de statuer sur la transformation des deux postes en CDI.

Monsieur le Président propose la création à compter du 01/02/2017 :

- d'un emploi permanent de direction du SMDE 24 en CDI à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des ingénieurs principaux
- d'un emploi permanent d'hydrogéologue du SMDE 24 en CDI à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des ingénieurs

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### Convention SMDE 24 – Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les reversements de redevance

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que RDE 24 collecte des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) au titre de la « pollution de l'eau » et de la « modernisation des réseaux de collecte ». Les modalités de reversement sont définies dans des conventions et de la manière suivante : 70 % des redevances perçues au titre de l'année N sont reversées par une mensualisation sur 10 mois au cours de l'année N puis un solde de 30 % au cours de l'année N+1.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signature de ces conventions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### Questions diverses

Monsieur le Président signale qu'une discussion est engagée avec les services de l'ATD-SATESE pour la signature d'une charte de coopération entre l'ATD 24 et le SMDE 24 concernant les prestations apportées aux collectivités.

La séance est ainsi clôturée.